



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-249

PUBLIÉ LE 1 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Côtes d'Armor / CABINET DU PREFET

22-2023-11-01-00001 - Arrêté en date du 1er novembre 2023 portant interdiction de fréquentation des espaces forestiers en Côtes-d'Armor (2 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2023-11-01-00001

Arrêté en date du 1er novembre 2023 portant
interdiction de fréquentation des espaces
forestiers en Côtes-d'Armor



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Arrêté portant interdiction de fréquentation des espaces forestiers des Côtes-d'Armor

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le classement du département des Côtes-d'Armor en vigilance rouge « vent » par MétéoFrance pour le 2 novembre 2023 ;

VU le Code Forestier, notamment ses articles L221-2, D221-2 et R163-6 ;

VU le Code de la Route, notamment son article R411-21-1 ;

CONSIDERANT la situation climatique exceptionnelle et les vents violents prévus dans le département les 1^{er} et 2 novembre 2023 ;

CONSIDERANT le risque majeur de chute d'arbres en raison des vents violents et de l'humidité des sols ;

CONSIDERANT l'imminence et la nature de l'évènement météorologique qui ne permettent pas utilement d'apposer des pancartes et annonces à l'entrée des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter de la publication de cet arrêté préfectoral, les forêts domaniales du département des Côtes-d'Armor sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Cette interdiction est valable pour les routes forestières, les sentiers de randonnées ainsi qu'à l'intérieur de l'ensemble des parcelles forestières.

Article 2 : La présente décision ne s'applique pas aux véhicules d'intervention et de secours.

Article 3 : Cet arrêté sera diffusé par tout moyen (sites Internet, réseaux sociaux...).

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  [Prefet22](https://twitter.com/Prefet22)

1/2

Article 4 : La directrice de cabinet du Préfet, le commandant le groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président du conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 1 NOV. 2023

pour le Préfet,
le Secrétaire général



David COCHU